



## Le contrat de ville

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est pilote de la politique de la ville sur son territoire, en partenariat étroit avec les trois villes concernées et les services de l'Etat. Un premier Contrat de Ville Pendant les neuf années du précédent contrat de ville, l'Agglomération s'est fortement investie pour améliorer les conditions de vie dans les 5 quartiers politique de la ville (QPV).

## Le contrat de ville, document cadre de la Politique de la Ville

Le Contrat de Ville 2024-2030 (qui a succédé au Contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023) se décline à travers six grandes orientations thématiques prioritaires :

1. Réussite éducative et parentalité ;
2. Emploi, insertion et développement économique ;
3. Accès à la prévention et aux soins en matière de santé ;
4. Cohésion sociale et vie associative ;
5. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
6. Prévention de la délinquance et tranquillité publique ;

et trois orientations transversales :

1. Égalité femmes-hommes ;
2. Participation des habitants ;
3. Transition écologique et développement durable.

Son pilotage a été confié à la Communauté d'Agglomération, qui a en charge la compétence politique de la ville.

Il est le résultat d'un travail collaboratif mené par les élus, les acteurs institutionnels et les habitants. Une démarche partenariale a permis de fixer les priorités et les orientations stratégiques pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers concernés :

- Melun : les Mézereaux, l'Almont et le Plateau de Corbeil – Plein Ciel (dont une petite partie se situe au Mée-sur-Seine) ;
- Dammarie-les-Lys : la Plaine du Lys – Bernard de Poret ;
- Le Mée-sur-Seine : les Courtilleries – Le Circé.

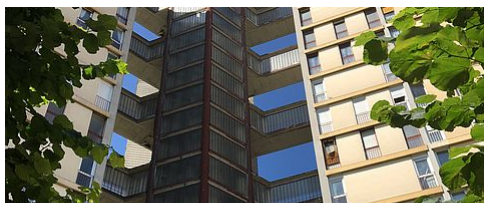
Ce document s'inscrit dans le cadre donné par les instructions ministérielles du 4 avril 2023 et du 31 août 2023 relatives à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 ; les orientations du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 ; la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les QPV et l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024.

Prévu pour 6 ans, il sera revu à mi-parcours, afin d'être actualisé dans ses orientations stratégiques et opérationnelles.



Pour obtenir plus d'informations, téléchargez le contrat de ville de l'Agglomération. Vous pouvez également consulter la synthèse du contrat de ville.

## QUELQUES DISPOSITIFS DU CONTRAT DE VILLE



LE PLATEAU DE CORBEIL PLEIN CIEL : NOUVELLE CITÉ ÉDUCATIVE



L'ATELIER



MICRO FOLIE MELUN VAL DE SEINE





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MELUN VAL DE SEINE  
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30